Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le 04/08/2020
ID : 083-248300493-20200723-C_2020_098-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

DRACÉNIE PROVENCE VERDON agglomération

C_2020_098

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 23 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt , le vingt trois juillet à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Président, Maire de Draguignan.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Habitat, Cohésion Sociale et Politique de la ville

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	65

Objet de la délibération:
Politique de la ville - Cohésion sociale - Sécurité et prévention de la délinquance - Associations partenaires - Attribution de subventions 2020

PRÉSENTS :
Richard STRAMBIO, Claude PIANETTI, Claude ALEMAGNA, Liliane BOYER, Valérie MARCY, Bernard CHILINI, Nathalie GONZALES, Daniel MARIA, Alain CAYMARIS, Serge BALDECCHI, Raymond GRAS, Hugues MARTIN, Albert DAVID, Christophe CARRIERE, Karine ALSTERS, Gérald PIERRUGUES, Sophie DUFOUR, Nathalie PEREZ-LEROUX, Nadine DECARLIS, Alain BARALE, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Georges ROUVIER, Christine PREMOSELLI, Michel PONTE, Danielle ADOUX-COPIN, Franck AMBROSINO, Anne-Marie AMOROSO, Jacques BERTRAND, Bernard BONNABEL, Hugues BONNET, Stéphan CERET, Lisa CHAUVIN, Nicolas DATCHY, Cédric DUBOIS, Brigitte DUBOUIS, Francine FIORINI, Valérie FLAUS, Jean FOURISCOT, Sylvie FRANCIN, François GIBAUD, Malika GUELLATI, Jean Pierre GUINDEO, Marie-Christine GUIOL, Grégory LOEW, Marie-José MAUREL, Thierry MENARD, Jean-Bernard MIGLIOLI, Christine NICCOLETTI, Gil OLIVIER, Michèle PELASSY, Pierre PENEL, Thierry PESCE, Olivier POMMERET, Marie Laure TORTOSA, Romain VACQUIER, Christine VILLELONGUE

REPRÉSENTÉ(S) :
Stella ACCIARI pouvoir à Francine FIORINI, Christine CHALOT-FOURNET pouvoir à Nathalie GONZALES, René DIES pouvoir à Jean-Bernard MIGLIOLI, Jean-Yves FORT pouvoir à Sylvie FRANCIN, Françoise LEGRAIEN pouvoir à Liliane BOYER, Philippe ROUX pouvoir à Valérie MARCY, Régis ROUX pouvoir à Claude PIANETTI, Jean-Pierre SOUZA pouvoir à Sophie DUFOUR

ABSENT(S) :
Philippe SCHRECK

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Romain VACQUIER

RAPPORTEUR : Monsieur Claude ALEMAGNA

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le 04/08/2020
ID : 083-248300493-20200723-C_2020_098-DE

Dracénie Provence Verdon agglomération (DPVa) est compétente en matière de "Politique de la ville". Cette compétence lui permet de soutenir certains dispositifs de développement local et d'insertion sociale, des dispositifs locaux de prévention de la délinquance.

École des Parents et des Éducateurs du Var (EPE Var), Fratelli-UDV, Promo-soins, réseau Ecole de la deuxième chance (E2C) et AXIS, sont des associations appartenant à des réseaux nationaux, ou relevant de la loi 1901.

Elles interviennent dans les domaines, soit de la santé, des conduites à risque, du soutien à la parentalité avec notamment l'accompagnement des parents, jeunes et professionnels, la lutte contre l'exclusion sociale, l'accompagnement à l'emploi, pour les personnes les plus démunis. AXIS et Fratelli UDV s'adressent à un public spécifique : les personnes détenues en maison d'arrêt, et leur familles, en lien avec l'administration pénitentiaire.

En conséquence et compte-tenu de l'intérêt que présente l'activité de ces structures en matière de cohésion sociale et prévention de la délinquance, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- accorder aux associations précitées les subventions de fonctionnement pour l'année 2020 :
 - EPE du Var :
 2 000€ (deux mille euros), au titre de action de gestion du lieu de rencontres parents-enfants,
 2 500€ (deux mille cinq cents euros), au titre de son action organisation de médiations familiales,
 soit 4 500€ au total,
 - Fratelli-UDV :
 3 000€ (trois mille euros), au titre de son action d'animation d'accueil des familles de détenus situé à la maison d'arrêt de Draguignan,
 5 000€ (cinq mille euros), au titre de son action d'animation de l'épicerie solidaire itinérante,
 soit 8 000€ au total.
 - Promo-soins :
 3 000€ (trois mille euros), pour son action «Promo-soins itinérant».
 - E2C/ACTIF :
 10 000€ (dix-mille euros), dans le cadre de son action d'insertion des jeunes sortis du système scolaire.
 - AXIS :
 4 000€ (quatre mille euros), au titre de son action d'animation du point rencontre enfants-parents aux Arcs-sur-Argens,
 4 000€ (quatre mille euros), au titre de son action d'animation du point relais enfants-parents, au profit des détenus de la maison d'arrêt et de leurs enfants,
 soit 8 000€ au total.

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le 04/08/2020
ID : 083-248300493-20200723-C_2020_098-DE

- autoriser Monsieur le Président à signer tout document afférent,
- autoriser le Président à assurer l'exécution de la présente délibération,
- dire que les crédits afférents sont prévus sur le budget 2020 - chapitre 65 - article 6574.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Richard STRAMBIO



Président
Maire de Draguignan

Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.